

## Procès-verbal de séance du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. BARJOU Jean-Pierre, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 31/07/2025			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	HAYER Corinne
	LATASTE Patrick	MONTAGNE Jean-Claude	ARNAL Marie-Pierre
	LUCAS Christine	HANANA Habib	
ABSENTS EXCUSES	DE BRUYCKER Tina - MARBOUTIN Stéphane - MONJALET Stéphanie		
ABSENTS	CHÉROUX Évelyne - LAIRIE Marc - VEYS Linda		
PROCURATION	DE BRUYCKER Tina donne procuration à ARNAL Marie-Pierre		
SECRETAIRE DE SEANCE	TRILLES Jean-Paul		

### 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 12/06/2025)

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### 2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### Délibération n°26 : Echange chemin rural Bois de Méric et Bois de Lauquette :

M. le Maire fait part de l'ancienneté de ce dossier qui pour différentes raisons était resté en l'état. Il rappelle qu'il s'agit d'une demande conjointe de M. et Mme Guzy d'une part et de M. Pontreau Eric d'autre part, pour un échange de chemin rural sur le secteur du lieudit bois de Méric et Bois de Lauquette.

M. et Mme Guzy ont souhaité que le chemin rural qui traverse leur jardin soit déplacé à l'extérieur de leur propriété.

M. Pontreau a proposé d'échanger une bande de chemin rural en bordure de ses champs contre la suppression du chemin rural qui traverse la parcelle de M. et Mme Guzy. Les demandeurs devant supporter tous les frais liés à cette transaction (géomètre, notaire...).

Le plan cadastral des lieux est présenté au Conseil Municipal.

Il en résulte que M. et Mme Guzy récupérerait 558 m<sup>2</sup> de chemin rural de Bois de Lauquette pour unifier leurs parcelles ; M. Pontreau récupérerait 1 597 m<sup>2</sup> de chemin rural du Bois de Méric et céderait à la commune 806 m<sup>2</sup> de terres agricoles pour déplacer le chemin rural du Bois de Lauquette.

#### **Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité de :**

- Donner son accord de principe,
- Autoriser M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique préalable obligatoire pour ce type d'opération foncière, et à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

#### Délibération n°27 : Echange parcelle H 1141 pour création du parking cimetière de Queyssel :

M. le Maire rappelle la division parcellaire accordée par M. Pontreau Eric à la commune, afin de créer un parking au cimetière de Queyssel en échange du chemin rural de Bois de Méric. Le plan cadastral des lieux est présenté au Conseil Municipal.

La Parcelle H 250 d'une superficie de 1 547 m<sup>2</sup>, serait divisée afin que M. Pontreau Eric cède à la commune une nouvelle parcelle H 1141 d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> pour la création du dit parking. Les frais de notaire seront à la charge de M. Eric Pontreau.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide** ce projet de don de M. Pontreau Eric d'une partie de sa parcelle H 250 à la commune **et autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

#### Délibération n°28 : Convention avec le Conseil Départemental :

M. le Maire propose de passer avec le Conseil départemental une convention de « Point lecture » afin de bénéficier du soutien de la Médiathèque départementale de Lot-et-Garonne dans le cadre du réseau des bibliothèques de Lot-et-Garonne. Afin de créer ce « Point Lecture », la commune s'engage à ce que l'adhésion soit gratuite pour les usagers ; faire gérer la bibliothèque par des salariés et bénévoles qualifiés ayant suivi la formation dispensée par la Médiathèque Départementale ;

ouvrir le « Point Lecture » au public 4h/semaine, à raison de 2 x 2h/sem ; provisionner un budget de 400 € pour l'acquisition d'ouvrages ; favoriser l'accueil des scolaires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver** la convention de « Point lecture » passée entre le Conseil départemental et la Commune et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **Autoriser** M. le Maire à signer au nom de la Commune la présente convention établie pour une durée d'un an avec effet du 01/07/2025 et renouvelable par tacite reconduction.

Délibération n°29 : Adhésion à l'offre numérique de la Médiathèque Départementale 47 :

M. le Maire informe le conseil municipal que l'accès aux ressources numériques de la médiathèque départementale de Lot-et-Garonne est conditionné à l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par le Conseil Départemental et ayant pour vocation à acheter un service de ressources numériques pouvant évoluer en fonction des besoins des membres.

Le coût d'adhésion pour la commune est de 150 €/an.

Cette adhésion permettra aux usagers inscrits à la bibliothèque de Lauzun d'avoir accès gratuitement à cette plateforme numérique proposant la presse quotidienne, un catalogue de film, de musique, de partition, de livre audio ou numérique, de formation, BD, Mangas, offre jeunesse, jeux vidéo et bien d'autre encore.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- **Adhérer** au groupement de commandes relatif à l'achat d'un « bouquet de ressources numériques » dont la coordination est assurée par le Conseil Départemental.
- **Autoriser** M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Délibération n°30 : Subvention asso souvenir Français :

M. le Maire passe la parole à Mme Hayer. Cette dernière présente la demande de subvention de l'association Le Souvenir Français, représentée par M. Christian Mémoire.

Ses bénévoles travaillent à restaurer les tombes des soldats morts pour la France. Il y en a 1 au cimetière de St Nazaire et 3 au cimetière de Lauzun. La restauration d'une tombe coûte en moyenne 350 € selon la tombe et son état de dégradation (matériel et fourniture uniquement, la main d'œuvre étant assurée par les bénévoles).

Ils interviennent aussi à l'occasion des cérémonies commémoratives (ils étaient d'ailleurs présents à la cérémonie du 8 mai à Lauzun) ils promeuvent la transmission à destination des scolaires via des visites de musée, des voyages mémoriels. Enfin, ils peuvent aussi mettre à disposition des expositions clé en main via leur comité national pour le 11 Novembre 2025 par exemple.

Après échange avec M. Mémoire, une subvention annuelle de 100 € leur conviendrait parfaitement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide** la proposition d'attribuer une subvention annuelle de 100 € à l'association Le Souvenir Français.

Délibération n°31 : Fixation loyer horaire salle Jules Ferry pour prestation payante par autoentrepreneur ou association :

Mme Hayer présente le projet de nouvelle tarification de la salle Jules Ferry. A savoir la mise en place d'un tarif horaire pour les prestataires professionnels qui y mènerait une activité lucrative de loisirs. Le tarif de 10 € de l'heure est proposé, avec un supplément de 5 € en cas d'utilisation de la climatisation et/ou du chauffage.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle tarification.**

Délibération n°32 : Décision modificative du budget n°1 :

Suite à différents projets d'investissement décidés au cours du dernier trimestre, il convient de prendre une décision modificative du budget afin de les inscrire au budget et d'en tenir compte pour les restes à réaliser.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider** la proposition de modification budgétaire ci-dessous détaillée :

Exercice 2025 - Investissement	DEPENSES
62 – 2132 – Etude devenir ruine rue Taillefer	6 300 €
62 – 2132 – Relevé topographique du 6 rue E. Mazelié	5 200 €
62 – 2132 – Travaux immeuble 25 rue E. Mazelié	-6 500 €
57 – 2131 – Travaux local Chasseur	-5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

### Questions diverses :

#### M. le Maire informe les élus :

- a- Projet musée/médiathèque/Micro Folie : Il présente l'étude, réalisée à la demande du Sous-Préfet, qui reste à retravailler par le cabinet Syllab, suite aux observations du comité de pilotage. Le résultat est attendu fin septembre.
- b- Le projet agrivoltaïque route de St Macaire a été revu (18 hectares au lieu de 22) plus en recul de la route et clôturé avec un passage pour la faune sauvage qui serait aménagé. Une réunion publique pour présenter le projet est organisée le mercredi 27/08 de 17h à 19h30 à la salle Jules Ferry. Un courrier d'information a été adressé par la mairie aux pétitionnaires qui s'opposent à ce projet.
- c- Parallèlement, l'enquête publique concernant le projet agrivoltaïque au lieudit Marais se termine le 08/08/2025 à 12h, et des observations ont été apposées sur le registre d'enquête.
- d- Le Crédit Agricole de Lauzun, après avoir réduit ses heures d'ouverture au public, a à nouveau supprimé des services. Aujourd'hui, les commerçants, ainsi que les associations, se trouvent obligés d'aller à Miramont pour les dépôts d'espèces, ce qui engendre des coûts supplémentaires et du temps perdu. M. le Maire a enregistré plusieurs plaintes et critiques d'usagers. Il déplore que le Crédit Agricole n'ait pas pris la peine d'avertir la municipalité de ces nouvelles suppressions de services et souhaite prendre une motion adressée à la direction du Crédit Agricole ainsi qu'aux administrateurs, au nom des commerçants, des associations et de l'action municipale en faveur de la dynamisation du tissu économique contre ces nouvelles suppressions de services qui, à terme, travaillent à la fermeture déguisée de cette agence. Dans la même problématique, le Gamm Vert, sis à St Colomb de Lauzun, va fermer définitivement au 30/09/2025. Les employés seront mutés à Miramont et Castillonnes. M. le Maire va rencontrer M. le Maire de St Colomb de Lauzun, afin d'engager une action commune pour le maintien de cette activité économique importante pour notre territoire et ses habitants.
- e- Local des chasseurs : Les élus ont présenté le projet de réaménagement et agrandissement à l'occasion de l'AG des Chasseurs. Ces derniers ont bien accueilli le projet, ils souhaitent juste voir ajouter un auvent pour s'abriter en cas de pluie à l'occasion des battues. Ce projet reste en attente de finalisation par l'architecte mandaté. Afin d'optimiser les coûts, la chambre froide sera déménagée par les soins des chasseurs qui souhaitent que les travaux soient finis pour février 2026. RDV en septembre pour le point financier de ce projet.
- f- M. le Maire a reçu l'expert d'assurance Groupama concernant l'état des lieux du mur mitoyen mairie/immeuble de M Bousquié. Suite à la démolition de l'immeuble 4 rue Marcel Hervé, des traces d'humidité ont été relevées sur les murs intérieurs de la mairie, un suivi photo sera mis en place par les services de la mairie afin d'en surveiller l'évolution. De même, l'expert a relevé que le niveau de finition du mur mis à nu n'est pas satisfaisant, la commune va donc engager un recours en contentieux pour que le permis de construire soit respecté et exécuté.
- g- Câbles électriques qui pendent en façade : M. le Maire a rencontré ENEDIS afin de faire cesser ces désordres. Deux propriétaires privés (rue Marcel Hervé et rue Eugène Mazelié) vont être mis en demeure de faire la demande de rattachage du câble auprès d'ENEDIS, sinon les travaux seront demandés par la commune à la charge des propriétaires. Un autre câble rue Marcel Hervé fait l'objet d'une demande d'enfouissement par la commune. Les devis sont en cours.
- h- Reprise de concessions cimetières : Le constat d'état d'abandon a bien été effectué les 30 et 31 juillet 2025. Les listes des tombes repérées avec les plans signalant leur emplacement seront affichées à l'entrée de chaque cimetière fin août. Une communication sera aussi effectuée dans la presse afin que les propriétaires, ou leurs ayant droits, soient informés de cette démarche et se manifestent auprès du secrétariat de la mairie.
- i- Rappel sur les animations à venir : Concert en plein air de l'orchestre d'harmonie Les Enfants de la Côte le 08/08 à 20h30 place Bousson ; la course cycliste samedi ap-midi, les Gasconnades dimanche et le Festival Lauzun Musiques les 12, 14 et 18/08/2025.
- j- Chantier bénévole et citoyen : L'association Les Amis du Patrimoine tiendra un stand à l'occasion du forum des associations pour recruter des bénévoles. M. Trilles va demander à Mme De Bruycker de traduire l'article du Lauzunais en anglais pour diffusion sur les réseaux sociaux.
- k- Demande subvention exceptionnelle 30 ans L'Arc D'Agnac : les élus décident d'attribuer un lot ou une subvention d'une valeur max de 50 €.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 23h30.**

**Les délibérations prises ce jour portent les n° 26/2025 à n° 32/2025.**